



Ma banque m'oblige à transférer mon PEL vers une autre banque

Par **Erico7575**, le **06/08/2014** à **11:35**

Bonjour,

Mes parents m'ont souscrits durant mon enfance un PEL auprès de la banque de Neuflyze obc. C'est donc un PEL datant de plus de 15 ans avec un rendement de 6 % environ. J'ai uniquement dans cette banque un PEL et un livret de développement durable LDD. Je ne peux plus faire de virement sur mon PEL ce qui est normal au bout de quelques années. Ne faisant aucune opération et n'apportant rien à la Banque de Neuflyze obc, celle-ci souhaite se débarrasser de moi et me propose plusieurs options : soit récupérer mon capital par chèque de banque ou autre, soit faire le transfert de mon PEL et de mon LDD vers un autre établissement bancaire. Je souhaite toujours que la gestion de mon PEL et de mon LDD se fassent à cette banque Neuflyze obc. La banque de Neuflyze obc a-t-elle le droit de ne plus vouloir héberger mon PEL contre ma volonté ? Quels sont les recours possibles ?

Merci pour vos réponses

Par **Erico7575**, le **07/08/2014** à **09:37**

Information complémentaire:

La banque de Neuflyze obc m'a donné une date limite de réponse au 30 septembre pour faire mon choix. Sans réponse de ma part que peuvent-ils faire?

Merci pour vos réponses